

Compte rendu du Conseil des ministres du 24 février 2017

Le volet régionalisé du programme d'investissements d'avenir (PIA)

Le Premier ministre a présenté une communication relative au volet régionalisé du programme d'investissements d'avenir (PIA).

Le Gouvernement a décidé, dans la loi de finances pour 2016, de mettre en oeuvre un troisième programme d'investissements d'avenir, doté de 10 milliards d'euros. Fort du succès de l'expérimentation dans le cadre des « Partenariats régionaux d'innovation », ce troisième programme a réservé 500 millions d'euros pour conduire des actions territorialisées en étroite collaboration entre l'Etat et les régions.

Ce programme est conçu pour s'appuyer à la fois sur les forces du programme d'investissements d'avenir, qui accompagne la formation, la recherche fondamentale ou appliquée et la valorise en soutenant l'investissement innovant, et sur celles des régions, qui disposent de la meilleure connaissance des réalités territoriales, d'une très grande proximité avec les acteurs économiques locaux et savent quel levier retenir prioritairement pour les soutenir.

Deux enveloppes, dotées chacune de 250 millions d'euros seront déployées via les opérateurs Bpifrance et Caisse des dépôts et consignations : l'une sous forme de subventions et d'avances remboursables, l'autre sous forme d'investissement en fonds propres.

Pour mobiliser dans les meilleures conditions la première enveloppe de 250 millions d'euros de subventions et d'avances remboursables, un appel à candidatures est publié aujourd'hui permettant aux régions de définir leurs priorités parmi les actions du programme d'investissements d'avenir éligibles (le soutien aux Projets d'innovation des petites et moyennes entreprises (PME) les plus innovantes ; l'accompagnement et la structuration de filières et le développement de l'ingénierie de formation). Pour chaque action sélectionnée, l'Etat et les régions financeront à parité : à 1 € apporté par l'Etat correspond 1 € apporté par la région. Les premiers appels à projets régionaux pourront être initiés avant l'été.

La seconde enveloppe de 250 millions d'euros, composée de fonds propres, va faire l'objet d'une consultation pour déterminer les meilleures conditions d'intervention dans les premiers stades de développement des entreprises : préamorçage, amorçage et capital croissance.

La conduite de ces actions dans le cadre d'une gouvernance commune avec les régions, et selon un

principe de parité de financement, s'inscrit dans la droite ligne de la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui confie de nouvelles compétences aux régions en matière de développement économique et d'emploi. Elle est par ailleurs parfaitement articulée à la politique des pôles de compétitivité qui mobilise, dans chaque territoire, recherche, innovation, industrie et formation.

Ces pôles, qui agrègent près de 8 500 entreprises, 1 150 établissements publics de recherche ou de formation, et sont des relais des politiques en faveur de l'innovation et de l'industrie, vont disposer d'un levier supplémentaire pour porter leurs projets structurants pour les filières industrielles. Ils sont aussi susceptibles d'accompagner des projets d'entreprises qui souhaiteront bénéficier également du soutien financier de l'Etat et des régions. Ils ont enfin une expertise unique à apporter à l'examen des projets locaux.

Ce programme d'investissement régionalisé constitue une illustration supplémentaire de la nouvelle relation entre l'Etat et les territoires que le Gouvernement a souhaité mettre en oeuvre, notamment par la négociation de deux plateformes d'engagement réciproques avec les régions. La France est forte de ces territoires et il appartient à l'Etat d'adapter la conduite des politiques publiques, en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Par ce programme, l'Etat et les régions vont investir conjointement jusqu'à un milliard d'euros dans des actions en faveur du développement des PME innovantes régionales et irriguer ainsi l'ensemble du tissu économique régional. Le dynamisme de ces PME et des filières dans lesquelles elles s'inscrivent, leur ancrage territorial et leur capacité d'innovation vont produire un effet d'entraînement majeur sur l'ensemble de l'économie française.

C'est en se mobilisant ainsi que la France restera à la pointe, avec un tissu d'entreprises dynamiques, solidement ancrées dans leur territoire, aptes à valoriser leurs innovations et conquérir des marchés nouveaux, en France comme à l'international. Des entreprises qui pourront, à leur tour, investir, générer de la croissance et donc de l'emploi.

Revenir au compte rendu

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies permettant d'améliorer votre expérience utilisateur.

Fermer

En savoir plus